

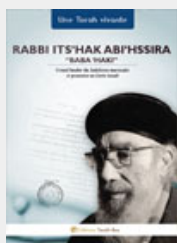


Traité Avoda Zara

Michna 3 - Chapitre 1

ואלו אידיהן של גויים קלנדיס, וסטרנליה, וקראטיסס, ויום
גניסיה של מלכים, ויום הלידה, ויום המיתה, דברי רבי מאיר.
וחכמים אומרים, כל מיתה שיש בה שריפה, יש בה עבודה זרה;
ושאין בה שריפה, אין בה עבודה זרה. יום תגלחת זקנו ובלוריתו,
יום שעלה בו מן הים, ויום שיצא בו מבית האסורים אינו אסור
אלא אותו היום, ואותו האיש.

Et voici quelles sont les fêtes des idolâtres : les calendes, les saturnales, et l'anniversaire de l'arrivée au pouvoir, [et] le jour d'installation du souverain, [et] l'anniversaire de sa naissance ou celui de son décès. Tel est l'avis de Rabbi Méïr. Alors que les Sages disent : toute mort accompagnée d'une incinération constitue un acte idolâtre, sans elle ce n'est pas de l'idolâtrie. [Cependant] le jour où [l'idolâtre] se coupe la barbe ou les cheveux [ou] le jour de son arrivée de la mer [ou] le jour de sa délivrance de la prison, ou le jour où l'idolâtre fait à son fils un banquet, l'interdiction ne s'applique qu'à ce jour et à l'égard de cet homme seulement.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions